



ARRETE N° 2023-062

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Brice COMTET domicilié au 9 rue du Pavillon 37120 à Richelieu en date du 13 juin 2023, qui souhaite effectuer un exercice pompier en occupant temporairement le domaine public dans la rue Paul Viau Laurence 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Du vendredi 16 juin 2023 à 14 heures au samedi 17 juin 2023 à 10 heures, Monsieur COMTET Brice demeurant au 09 rue du Pavillon 37120 à Richelieu est autorisé à procéder à une manoeuvre pompier à l'église dans la rue Paul Viau Laurence 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Stationnement interdit dans la rue Paul Viau Laurence du vendredi 16 juin 2023 à 14 heures au samedi 17 juin 2023 à 10 heures.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

Article 4 : Monsieur COMTET Brice occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu le 14/06/2023

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE